



Sucesion de mon pere decede depuis 3 mois

Par **clerbout_old**, le **03/09/2007 à 18:31**

bonjour je voudrais savoir si mes soeur et freres on le droit de me mettre dans le doute de la sucesion de mon pere rncar il y a 3 mois que mon pere et decede de puis ce temps je n'est plus de nouvel de mes soeurs et comme je n'abite pas dans le pas de calais et qu'il a que que suive le dossier car il ne veulle plus me donner la suite de tous les documents car quand je suis venue veiller mon pere a l'hospital il mon mie a l'ecard de tousrnet comme je suis la seule a travailler dans la famille je ne crois pas qu'il sont le droit de me faire sa rndonc je voudrais connetre mes droit et de n'avoire pas de movaise surprisesrnet je n'arive pas a trouver le notaire qui socupe du dossier de mon perernje vous remerisie de lire cette lettre car je me sans completement decenparer

Par **Upsilon**, le **03/09/2007 à 18:54**

Bonjour et bienvenue sur notre site !rnrnNe vous en faites pas, le notaire chargé du dossier de succession viendra certainement vous contacter une fois votre identité dévoilée par vos soeurs. rnIl peut se poser 2 problemes majeurs toutefois : rnrn1° Vos soeurs cachent purement et simplement votre existence au notaire. rnCes cas est rarissime, et même si cela se produisait, des lors que le notaire fait bien son travail (demande de livret de famille etc...), il aura connaissance de votre existence et sera forcé de vous contacter.rnrn2° Vos soeurs ont liquidé une partie de la succession: rnCela est souvent le cas concernant les comptes bancaires et les meubles . Dans ce cas, vous devrez prouver la dissimulation de ces biens pour faire valoir votre part.rnrnCordialement,rnrnUpsilon.